

Août 2017

Édition 3 Numéro EXTRA

Nouvelles de Val-Joli



Membres du conseil :

Maire Rolland Camiré

Siège 1 - Sylvain Côté

Siège 2 - Philippe Verly

Siège 3 - Gilles Perron

Siège 4 - Raymond Côté

Siège 5 - vacant

Siège 6 - Josiane Perron

Hôtel de Ville :

Julie Brousseau, DG & S.T.

Étienne Langlois, Inspecteur

Line D. Letendre, Sec. Adj.



500, Route 249
Val-Joli, Québec
J1S 0E8

TÉLÉPHONE :
(819) 845-7663

TÉLÉCOPIEUR :
(819) 845-4399

**ADRESSES
ÉLECTRONIQUES :**
mairie@val-joli.ca
direction@val-joli.ca
secretariat@val-joli.ca
urbanisme@val-joli.ca



INVITATION - 21 SEPTEMBRE 19H

La Municipalité vous envoie cette édition spéciale du journal municipal afin de vous mettre au courant des détails de la *Politique de mise aux normes des installations septiques de Val-Joli* et vous inviter à la séance d'information du 21 septembre 19h à l'Hôtel de Ville.

Au plaisir,

Julie Brousseau

Directrice générale et secrétaire-trésorière

POLITIQUE DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DE VAL-JOLI

Le **7 août dernier**, les membres du conseil municipal ont adopté à l'unanimité, la Politique de mise aux normes des installations septiques de Val-Joli.

Cette politique vise à soutenir financièrement les citoyens de la municipalité dans leurs démarches de mise aux normes des installations septiques par une avance des fonds nécessaires.

Si vous devez, devriez ou souhaitez faire une nouvelle fosse et un nouveau champ d'épuration pour remplacer l'existant qui pourrait être déficient, trop vieux ou potentiellement à refaire d'ici peu, cette offre est pour vous.

La Municipalité vous invite à une Séance d'information le 21 septembre prochain, 19h

afin de connaître les modalités d'inscription au programme d'aide financière de mise aux normes des installations septiques de la Municipalité de Val-Joli.

Le tout se déroulera à l'Hôtel de Ville, au 500, route 249, Val-Joli.

RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE

La Politique d'aide pourrait se résumer ainsi :

1. La Municipalité ferait un règlement d'emprunt pour les citoyens qui s'inscriraient au programme.
2. Ce règlement paierait (sous forme d'avance de fonds financée par le règlement d'emprunt) les frais de travaux pour votre installation septique construite en 2017 ou qui se ferait en 2018.
3. Vous rembourseriez le montant emprunté directement sur votre compte de taxes, sur une période probable de 10 ans (capital et intérêts).

RAISONS DE SA MISE EN PLACE

Voici les motifs ayant motivé la décision du conseil municipal d'instaurer une telle politique :

- Plusieurs propriétés du territoire ont des installations qui ne sont pas conformes au règlement provincial (Q-2, r.22) ;
- Des propriétaires doivent ou désirent refaire leur système septique existant ;
- Les coûts de construction peuvent être importants pour certains citoyens.
- Appliquer la réglementation provinciale qui est de responsabilité municipale depuis 1981 ;
- Protéger la santé publique en corrigeant les problèmes de nuisances, de salubrité et de sécurité reliés aux installations inexistantes, déficientes ou insuffisamment entretenues ;
- Respecter l'environnement en limitant les sources de pollution des sols et des cours d'eau qui sont aussi sources d'eau potable (la rivière Watopeka).

CONDITIONS POUR ÊTRE ÉLIGIBLE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

- Que le demandeur soit propriétaire et/ou copropriétaire d'un bâtiment résidentiel déjà construit en date du 1^{er} janvier 2017;
- Que le demandeur fournisse une procuration s'il y a plus d'un propriétaire;
- Que l'installation septique actuelle soit non-conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2, r.22) ou désuète et doive être refaite;
- Que l'installation septique projetée soit conforme à la réglementation en vigueur;
- Que le propriétaire ou le mandataire ait complété sa demande d'adhésion au Programme d'aide financière et ait fourni tous les documents requis avant le 31 octobre 2017;
- Que le propriétaire ou le mandataire ait obtenu le certificat d'amissibilité au Programme d'aide financière;

NON-ADMISSIBILITÉ

- Les nouvelles constructions résidentielles ne sont pas admissibles à l'aide financière.
- Toute demande d'adhésion au Programme d'aide déposée après le 31 octobre 2017.
- Tout dossier incomplet au 31 octobre 2017

PROCURATION

Municipalité de Val-Joli
500, route 249
Val-Joli, Québec
J1S 0E8



Municipalité de Val-Joli, à qui de droit,

Je soussigné(e) Monsieur/Madame _____

demeurant au _____

né(e) le _____ agissant ici en tant que *mandant*,

déclare par la présente donner procuration à

Monsieur/Madame _____

demeurant au _____, Val-Joli, QC,

pour agir en tant que *mandataire* afin de me représenter en mon nom et conformément à mes intérêts auprès de La Municipalité de Val-Joli.

Le mandataire pourra **COMPLÉTER LE FORMULAIRE D'ADHÉSION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES.**

A cet effet, cette personne pourra signer pour moi et en mon nom, tout formulaire, acte et document nécessaire. Elle pourra également requérir pour moi, tout document nécessaire.

Cette procuration est valable du _____ au _____ de l'année 20____

Fait à _____, le _____.

Signature du **mandataire** : _____

Signature du **mandant** : _____

FORMULAIRE D'ADHÉSION
Programme d'aide financière



Informations générales

Nom du demandeur : _____
Adresse Postale: _____ Code postal : _____
Téléphone (rés.) : _____ Tél.(Cell., Trav. ou autre) : _____
Courriel : _____ Fax : _____

Nom du/des propriétaire (s) : _____
(Si vous n'êtes pas le propriétaire vous devez nous présenter une procuration)
Adresse Postale: _____ Code postal : _____
Téléphone (rés.) : _____ Tél. (Cell., trav. Ou autre) : _____

Identification de l'emplacement des travaux

Adresse des travaux : _____
Numéro(s) de lot(s) : _____

Description des travaux

___ Construction d'une nouvelle installation : _____
___ Modification d'une installation existante : _____
Coût approximatif des travaux : _____ Date prévue du début des travaux : _____
Date prévue de la fin des travaux : _____ Durée des travaux : _____

Renseignements sur le terrain

Terrain desservi par : puits personnel _____ Aqueduc de la Ville de Windsor _____
Type de puits (de surface, tubulaire/artésien, pointe filtrante) : _____
Puisatier ayant effectué le puits : _____

Exécutant des travaux

Entrepreneur
Nom : _____ No RBQ : _____
Adresse : _____ Code postal: _____
Téléphone: _____ Cell. _____ Télécopieur : _____

Documents à fournir

- Formulaire d'adhésion au programme. Dûment complété et signé
- Test de percolation
- Facture du professionnel pour le test de percolation incluant les taxes
- Soumission de l'exécutant des travaux
- Facture de l'exécutant des travaux si ceux-ci ont déjà été réalisés

SIGNATURE DU DEMANDEUR : _____ **DATE :** _____

Demande reçue le: _____ Faite en date du : _____ Par : _____